

Au début des années 2010, l'état de conservation et la transmission des traditions du tir à l'arc est déplorable et de nombreux Capitaines de Compagnie s'inquiètent de l'extinction de la tradition du Tir à l'Arc. Suite à cette prise de conscience, La FFTA, en collaboration avec le musée de l'Archerie et du Valois, a remis un dossier de candidature au ministère de la culture pour que le Bouquet Provinciale soit inscrit au patrimoine culturel immatériel de L'UNESCO.

Les efforts fournis par la FFTA, le musée de l'archerie et du Valois ainsi que par le Ministère de la Culture et certaines Compagnies d'arc doivent être soutenus par l'ensemble des archers. Ainsi, le Comité Départemental de l'Aisne de Tir à l'Arc a décidé de mettre en place différentes actions afin de favoriser la transmission et la conservation des traditions du tir à l'Arc.

Afin que chaque compagnie puisse appliquer la tradition, des articles seront rédigés par la commission tradition du Comité Départemental de l'Aisne de Tir à l'Arc. Suite aux remarques et réflexions pertinentes de chevaliers et archers, une première recherche a été effectuée afin de permettre aux Compagnies d'Arc Axonnaises d'appliquer les traditions lors des obsèques d'un chevalier. Et afin de favoriser la fluidité et la qualité des publications, un comité scientifique sera créé.

Cérémonial à observer aux obsèques d'un Chevalier

En tête du cortège un tambour, puis le drapeau de la Compagnie du défunt cravaté de deuil avec une garde d'honneur de chevaliers munis d'un bras d'arc avec nœud de crêpe.

À la suite, les drapeaux des Compagnies représentées aux obsèques, les officiels de la fédération et de la ronde, les chevaliers des Compagnies.

Les chevaliers de la compagnie du défunt, porteurs d'un bras d'arc avec nœud de crêpe, forment la haie autour du corbillard.

Puis la famille, les officiels (députés, maire, etc.), les amis.

A l'église, les drapeaux encadrent le catafalque à l'endroit où il est exposé. Pour les obsèques d'un Connétable, d'un Roi, d'un capitaine ou d'un officier le catafalque est encadré par 4 chevaliers munis d'un bras d'arc avec crêpe.

Les drapeaux ne participent jamais à l'offrande et les Capitaines doivent veiller à ce que les quêteuses ne présentent pas les plateaux aux porteurs de drapeaux.

Au cimetière, les drapeaux et tous les chevaliers présents restent à la tête du cercueil jusqu'à ce que tous les assistants aient défilés. Après quoi les chevaliers rendent leur dernier hommage au défunt par le salut du drapeau avant de présenter leurs condoléances à la famille.

TAMBOUR : voilé de crêpe. Cordes inférieures détendues. Roulement intermittent au cours du trajet. À l'église, pendant l'élévation : « Aux Champs ». AU cimetière : roulement ininterrompu pendant la descente du cercueil, puis « Aux Champs », puis « Aux drapeaux ».

FLECHES : deux flèches en bois placées en croix sur le cercueil. Quand le cercueil est descendu dans la fosse, l'officier ou le chevalier de plus anciens ou le plus élevé en grade casse une flèche et en jette les morceaux sur le cercueil.

Dans certaines Compagnies, les flèches sont cassées en petites morceaux et chaque chevalier présent en jette un fragment sur le cercueil.

LA PARTIE DE DEUIL

Suite au décès d'un Chevalier de la Compagnie, le jeu est mis en deuil. Tous les tirs sont suspendus. Tous les blasons sont enlevés et les buttes de tir revêtues d'un crêpe noir.

En mémoire du disparu la Compagnie organise une cérémonie particulière suivie d'un tir dit 'partie de deuil' qui permet ensuite la reprise des tirs. Exceptionnellement, les tireurs de la Compagnie en deuil peuvent aller tir dans un autre Compagnie si besoin est.

La partie de deuil est une partie symbolique, qui consiste à faire tirer à courte distance, une flèche à chaque représentant sur la butte d'attaque puis sur la butte maîtresse. Ce tir est précédé du salut des buttes par les drapeaux et les membres des Compagnies présentes.

Une partie de deuil ne peut être tiré que sur carte Beursault. Celles-ci décorées exclusivement en noir en souvenir du défunt et chacun devra les signer (tête découverte), une sera conservée par la Compagnie du Chevalier décédé (parfois une flèche du défunt y est accrochée), la seconde carte est remise à sa famille si elle le souhaite.

www.arc-soissons.com

Article 69 des Règlements généraux des Chevaliers de l'Arc et Archer de France

Lors du décès d'un membre de la Compagnies, ses camarades sont tenus, à moins d'empêchement légitime, d'assister au convoi, et toutes les Compagnies voisines y sont invitées. Il est tiré, en l'honneur du défunt le jour même du convoi ou à une date rapprochée, une partie de deuil, suivant les formes indiquées aux articles 153 et 154

Création d'un comité scientifique

Afin de pouvoir proposer des articles de qualité et surtout de s'assurer de la véracité des éléments qui seront diffusés, un comité scientifique sera créé. Les articles lui seront soumis pour validations et seront diffusés après avoir reçu l'approbation du comité scientifique.

Proposition de membres :

-
-
-
-
-
-

Bouquet Provincial

35 Drapeaux axonnais ont défilés puis été présentés à la cérémonie religieuse.

4 jeux Axonnais ouvert pour le tir du Bouquet : Chauny, Braine, Muret et Crouttes, Parcy-Tigny

Plusieurs bus affrétés par les rondes et les compagnies

RESULTATS

Grand prix aux noirs - Benjamins et Minimes en arcs classiques confondus :

- ANCEAUX Marion – Pinon – 2^{ème}

Prix particulier à l'honneur - Cadets et Juniors Dames confondues Arcs à Poulies :

- LAVALARD Anais – Chauny – 2^{ème}

- BROUILLE Marynn – Chauny – 3^{ème}

Prix particulier à l'honneur – Cadets et juniors dames confondues :

- PANTOUX Sandrine – Chezy en Orxois – 3^{ème}

Prix particulier à l'honneur – Senior Hommes Arcs classiques :

- DUSSAUSSOY Jonathan – Beuvarde Archers Omois – 1^{er}

- KACZMAR Ludovic - Beuvarde Archers Omois – 1^{er}

Prix particulier aux chapelets – Individuels Arcs classiques Hommes :

- DUSSAUSSOY Jonathan – Beuvarde Archers Omois – 1^{er}

Prix particulier aux chapelets – Individuels Arc à Poulies Hommes :

- BAIL José – Chauny – 2^{ème}

